

L'ANSM rappelle les effets indésirables des quinolones

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-10-16 01:46:44 - Vu sur pharmacie.ma

Même s'ils sont bien connus et identifiés, les effets indésirables des quinolones ne semblent pas encore bien pris en compte par tout le corps médical. En effet, trop de signalements sont transmis à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

C'est pourquoi l'agence publie un rappel des effets indésirables connus et du comportement à adopter. « L'apparition des symptômes doit conduire le patient à consulter un médecin », insiste d'abord l'ANSM. Sans pour autant que le patient « interrompe son traitement sans avis médical ».

Trois grandes catégories d'effets indésirables ont été identifiées suite à la prise des quinolones. Les tendinopathies (lésion du tendon), les troubles du rythme cardiaque et les neuropathies.

Les tendinopathies sont rares au vu du nombre de patients traités avec ces antibiotiques depuis leur commercialisation. Toutefois, ces affections peuvent avoir des conséquences graves (rupture du tendon notamment). « Il est donc très important de sensibiliser les patients aux premiers signes devant les amener à consulter leur médecin sans attendre (douleur ou inflammation au tendon) », insiste l'ANSM. D'autant que « ces effets peuvent survenir dès les premières 48 heures d'exposition et jusqu'à plusieurs mois après l'arrêt du traitement et peuvent apparaître après une prise unique. » Si un tel incident survient, le patient doit « arrêter son traitement et ne plus avoir recours ultérieurement à cette classe d'antibiotiques ».

Chez certains patients à risque, il est rappelé que des précautions d'emploi voire des contre-indications s'imposent. En effet, des troubles du rythme cardiaque peuvent survenir. « Il est donc important d'inviter les patients à consulter immédiatement un médecin en cas de survenue de signes évocateurs d'une arythmie cardiaque ».

Des neuropathies périphériques sensitives et sensitivo-motrices ont été rapportées. Celles-ci se traduisent par des sensations de brûlure, de fourmillements, de picotements, de douleur ou encore d'engourdissement, notamment au niveau des mains ou des pieds. Dès l'apparition de symptômes évocateurs, il est important que le patient consulte son médecin, afin de prévenir une éventuelle évolution vers une atteinte irréversible.

Enfin, la prise de quinolone nécessite de se protéger du soleil ou des rayonnements UV afin d'éviter les réactions de photosensibilisation et ce durant toute la durée du traitement et jusqu'à quelques jours après son arrêt.